

Appui Budgétaire : Position de certains Etats-Membres et de l'UE

Suède

Instruments/ objectifs	<p>L'Appui Budgétaire occupe une place importante dans la coopération au développement de la Suède.</p> <p>Les objectifs sont en premier lieu, d'appuyer la politique de réduction de la pauvreté du gouvernement et en deuxième lieu de renforcer des capacités administratives du pays, spécialement au niveau de la Gestion des finances publiques. Cet instrument ne convient cependant pas à tous les pays.</p> <p>La décision de mettre en place un AB est basée sur une évaluation du contexte qui permet de définir la stratégie de coopération qui va maximiser les synergies entre les instruments.</p> <p>Dans l'évaluation du contexte spécifique, des éléments comme les caractéristiques régionales, le degré de dépendance à l'aide, les relations avec les bailleurs de fonds doivent être pris en considération.</p>
Approche	<p>L'Appui Budgétaire fait partie d'un package et ne peut se résumer à un transfert financier. Les éléments clefs de ce package sont les conditions à remplir, l'évaluation des performances et le dialogue politique sur les réformes et les résultats du développement.</p> <p>A ces éléments, la Suède ajoute qu'il faut un appui au renforcement des capacités et des mesures supplémentaires pour améliorer le contrôle des finances publiques.</p> <p>La responsabilité nationale doit, elle aussi être une priorité. Les acteurs importants que sont le parlement, les vérificateurs généraux, les organisations de la société civile et les médias doivent être soutenus dans ces processus.</p>
Critères d'éligibilité	<p>Les pré-requis de base sont:</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Un respect fondamental des droits de l'homme et de la démocratie, ainsi que des engagements clairs et des mesures visant à les renforcer ; 2. Un plan national ou équivalent pour le développement et la réduction de la pauvreté, qui s'appuie sur une base démocratique et semble pertinent, crédible et réalisable ; 3. Une politique économique durable de croissance visant le développement et la réduction de la pauvreté et comprenant une stabilité macroéconomique comme pré-requis. 4. Des systèmes de Gestion des Finances Publiques qui sont suffisamment (évaluation concertée) transparents, solides et efficaces pour permettre à l'appui d'atteindre ses objectifs, tout en améliorant ceux-ci ; 5. Une promesse claire de la part du gouvernement du pays partenaire de combattre la corruption dans le secteur public et que des mesures soient prises à cette fin. <p>Les seuils que le pays partenaire doit atteindre pour remplir ces pré-requis sont assez exigeants, car l'appui budgétaire demande une confiance mutuelle importante. Mais une fois que l'AB est accepté, il faut un manquement important et durable pour ne plus en bénéficier.</p>

Modalités	<p>L'Appui Budgétaire se décompose en 3 :</p> <p>1. La contribution financière Celle-ci doit être à la fois prévisible et proportionnée aux résultats obtenus. Un modèle à tranche fixe et variable est une façon de faire cela. La tranche variable se concentrant sur les indicateurs de résultats du Cadre d'Evaluation des Performance portant sur la bonne gouvernance et la Gestion des Finances Publiques.</p> <p>2. Les termes/conditions et le dialogue entre les bailleurs de fonds et le pays partenaire La Suède essaye d'avoir le dialogue le plus complémentaire et coordonné aux autres bailleurs de fonds actifs dans le pays. Il est possible qu'ils n'utilisent pas leur pré-requis dans le cas où des principes conjoints ont déjà été acceptés et sont proches de leurs prérequis.</p> <p>3. Les mesures supplémentaires L'ABG doit être combiné à d'autres mesures supplémentaires visant le développement des capacités, la responsabilisation et le contrôle financier. Ceci ayant pour but de faciliter la mise en œuvre des plans de développement du pays et de réduire les risques identifiés.</p>
Points d'attention spécifiques	<p>La Suède donne une grande importance au suivi. Ils sont pour des cadres d'évaluation des performances conjointes et un partage de l'information du suivi et des résultats. Ils considèrent qu'il faut augmenter la coordination entre les Etats Membres et avec la CE, pour obtenir une aide plus efficace.</p>
Contribution au Green Paper	<ul style="list-style-type: none"> • La CE devrait prendre en compte la situation démocratique, les droits de l'homme et la bonne gouvernance en compte dans l'évaluation de l'éligibilité pour un appui budgétaire. Ils considèrent que si ce n'est pas le cas, le risque politique est important et les BS ne sont pas une forme d'aide pertinente. • Ils proposent à la CE de créer des conditions d'éligibilité commune à toute l'UE. Cela permettrait d'avoir une vision plus cohérente. • Même vision du dialogue politique, avec l'accent sur l'échange d'infos et la coordination des intervenants. • Utiliser les synergies entre les instruments d'aide (notamment SBS et GBS) • Créer une approche commune pour évoluer et gérer le risque fiduciaire. • A propos des pays fragiles, la Suède considère qu'il faut regarder au cas par cas, mais le nom doit être modifié.

Belgique

Instruments/ objectifs	<p>“La Belgique fournit surtout une aide au projet, selon un nombre limité de modalités d’exécution. Le défi pour la Belgique consiste à évoluer, dans l’esprit de la Déclaration de Paris, vers un mélange flexible de modalités et d’y appliquer toute la gamme des instruments, notamment en destinant une plus grande part à l’aide budgétaire.” – CTB</p>
Approche	<p>L’approche de la Belgique en matière d’Appui Budgétaire semble en majeure partie sectorielle. Cela est dû au nombre limité de ressources dont dispose la Belgique, en raison de la petite taille du pays. Les ABG peuvent uniquement être envisagés si ils sont canalisés par la CE ou la Banque Mondiale.</p> <p>L’utilisation de l’Appui Budgétaire nécessite une profonde analyse du contexte géo-socio-économique du pays dans lequel les bailleurs de fonds veulent l’utiliser.</p> <p>La Belgique considère qu’il faudrait plus approfondir les différences entre les types d’AB (sectoriel et général) et explorer les complémentarités, pour tenter d’obtenir une « portofolio approach » (une combinaison stratégique de différentes modalités d’aide/appui à différents acteurs dans le pays partenaire) optimisée.</p> <p>La Belgique utilise aussi une approche hybride entre l’Appui Budgétaire et l’aide par projet. Celle-ci consiste à déléguer de façon variable la mise en œuvre des projets aux acteurs locaux, allouant directement les fonds. C’est une manière de promouvoir l’alignement sur les systèmes nationaux</p>
Critères d’éligibilité	<p>Pour atténuer les risques liés à l’Appui Budgétaire, la Belgique utilise des conditions minimales requises et une analyse spécifique des risques liés aux performances</p> <p>Les conditions minimales sont :</p> <ul style="list-style-type: none"> • La garantie d’une bonne gouvernance (économique) • Une stabilité macroéconomique • La présence d’autres bailleurs de fonds fournissant des Appuis Budgétaires • Un système de Gestion des Finances Publiques fiable <p>Les critères d’analyses spécifiques sont :</p> <ul style="list-style-type: none"> • La qualité du programme de réforme du secteur • La mesure de la volonté politique dans le pays à mettre en œuvre les réformes • La disponibilité des capacités à mettre en place les réformes • La disponibilité des capacités des bailleurs de fonds à suivre le dialogue de politique et les progrès des réformes. • L’existence et la qualité du dialogue de politique avec le pays partenaire <p>Les critères d’éligibilité doivent être utilisés de façon stricte, car les pays qui bénéficient d’un AB doivent répondre à ceux-ci tout au long de l’appui. Des perturbations dans le déboursement ont de fortes chances de diminuer l’efficacité de l’instrument.</p>
Modalités	Secteurs privilégiés : éducation (de plus en plus), santé
Points d’attention spécifiques	<p>Les pays vulnérables, éducation et santé.</p> <p>La Belgique encourage la mise en place d’une approche coordonnée de l’UE pour l’Appui Budgétaire. La Belgique considère qu’il peut y avoir des différences entre les bailleurs de fonds, mais qu’elles doivent s’intégrer dans le cadre d’une stratégie européenne coordonnée.</p> <p>L’évaluation des risques doit être améliorée et conjointe quand cela est possible. Il faudrait appuyer des évaluations qualitatives sur la corruption et de la satisfaction des utilisateurs des services publics. De plus ceux-ci devrait être suivies périodiquement et</p>

	<p>indépendamment par les médias, le parlement et les ONG's. Cela devrait être inclus dans le Cadre de Suivi et d'Evaluation des Performances de l'AB.</p> <p>La Belgique souligne que le renforcement du secteur de la justice via un Appui Budgétaire peut être nécessaire dans les cas les risques de fraudes et corruption semblent importants.</p>
<p>Contribution au Green Paper</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Augmenter la coordination pour donner un signal plus cohérent. • la Belgique considère que les différentes positions au sein de des bailleurs de fonds européens sur la conditionnalité politique pourraient créer une sorte de tranche incitative pour la gouvernance. Le dialogue est important pour la mise en œuvre et l'évaluation des BS. • GBS et SBS sont complémentaires, la CE doit augmenter la cohérence entre les 2. • Les critères d'éligibilité doivent être appliqué plus strictement (analyse profonde des plans), afin d'éviter de le faire pour des pays qui ne sont pas prêts. • Introduire un système plus rigoureux d'analyse pour combattre les risques. • « BS to fragile states »

France

Instruments/ objectifs	<p>L'ABG et l'ABS sont deux outils aux modalités et finalités différentes. Ils ne s'excluent pas, mais nécessitent de travailler avec précaution sur l'articulation entre les deux instruments.</p> <p>Avantage : Niveaux de dialogue politique différents, mais complémentaires (ABG au niveau de la politique macroéconomique et de la stratégie de développement. ABS au niveau de la politique sectorielle et Cadre des Dépenses à Moyen Terme sectoriel).</p> <p>Désavantage : conditionnalité croisée (une condition non respectée peut bloquer l'ensemble des aides).</p> <p>Utiliser uniquement des ABS peut, cependant, mener à une situation où les bailleurs de fonds définissent les secteurs prioritaires, à la place du gouvernement partenaire, ce qui est l'opposé du résultat recherché.</p>
Approche	<p>L'utilisation de conditions ne peut contribuer à l'amélioration des performances que s'il y a la volonté de la part du pays partenaire de progresser sur la voie de la réforme. La volonté politique est donc essentielle et doit être stimulée par des incitants et non des conditionnalités.</p> <p>Un programme d'AB, au-delà du transfert de fonds, doit reposer sur une approche intégrée, comportant également une analyse des risques, un appui technique complémentaire et un dialogue approfondi gouvernement, organismes de contrôle et Parlement-partenaires sur la stratégie de développement.</p>
Critères d'éligibilité	<p>Les critères d'octroi semblent être :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Une politique macro-économique stable, 2. une stratégie de croissance et de réduction de la pauvreté, 3. une évaluation positive du système de gestion des finances publiques. <p>Selon certains intervenants, un renforcement du système statistique national et des cellules statistiques des principaux ministères sectoriels, est un complément indispensable aux appuis budgétaire. Sans cela la définition d'indicateurs de résultats pertinents pose problème.</p>
Modalités	<p>« [...] La décision d'allouer l'ABG sous formes de tranches fixes ou de tranches fixes couplées à des tranches additionnelles (montant fixe) doit être prise en fonction du contexte local. Dans le cas où il est décidé d'allouer l'aide suivant la deuxième option alors les modalités d'allocation doivent être les suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> • La tranche fixe doit être basée sur une appréciation globale afin d'assurer un maximum de prévisibilité ; • La tranche additionnelle sera versée en fonction de performances spécifiques. D'un montant fixe, elle ne sera versée que si la tranche fixe est versée et le versement doit être conditionné à un nombre limité de critères [...]. »
Points d'attention spécifiques	<p>L'AB ne peut être conçu comme un instrument de promotion de valeurs et objectifs politiques, sauf à en détourner la finalité. C'est en tant qu'instrument de financement du développement qu'il faut améliorer les modalités et non en tant qu'outil de pression politique.</p> <p>Certains soulignent que le cumul des engagements pris par le pays vis-à-vis de l'ensemble de ces partenaires financiers lui laisse une faible marge de manœuvre pour faire des choix et orienter ses politiques.</p> <p>Dès lors, une réforme générale des conditionnalités, qui irait vers davantage de redevabilité de l'Etat vis-à-vis de sa population (Parlement, ONG's, etc.) et ses institutions devrait être encouragée.</p>
Contribution au	<ul style="list-style-type: none"> • Considère que le respect des droits de l'homme, des principes de gouvernance

Green Paper	<p>démocratique et de l'Etat de droit est partie intégrante des accords de partenariat conclus par l'UE. « l'Aide budgétaire ne peut donc être conçue comme un instrument de promotion de valeurs et d'objectifs politiques, sauf à en détourner la finalité. »</p> <ul style="list-style-type: none"> • Elle conseille d'avoir une approche plus contractuelle en matière de respect des conditions, où le non respect des conditions du contrat conduit à de nouveaux dispositifs préalablement définis. L'UE devrait donc développer des formules incitatives plutôt que des conditionnalités. • ABS et ABG deux outils aux modalités et finalités différentes. Elles sont complémentaires, mais Conditionnalité croisée (possibilité qu'une condition non remplie bloque l'ensemble des aides). • En ce qui concerne les états fragiles, la France est pour un appui budgétaire pour ceux-ci, mais avec des modalités spécifiques, car les risques sont, généralement, élevés. • Il devrait y avoir une base minimale d'ABG fondée sur les critères de base (risque fiduciaire, stabilité macro-économique), complétée par des ABS dont les montants dépendent surtout des performances, c'est-à-dire de l'atteinte des objectifs de développement liés aux secteurs concernés.
-------------	---

Royaume-Uni

Instruments/ objectifs	L'Appui Budgétaire est un instrument important pour DFID il représente, en effet, une part importante de l'aide au développement anglaise , qui fait partie des leaders dans son utilisation. DFID a, cette année, renforcé son approche.
Approche	<p>DFID considère que les AB peuvent avoir des objectifs assez différents. C'est pourquoi, ils ont, récemment, renommé leurs AB en fonction des résultats qu'ils veulent atteindre :</p> <ul style="list-style-type: none"> • ABG devient « Growth and Poverty Reduction Grant » • ABS devient « [name of the sector] Service Delivery Grant » • ABG dans les pays post-conflit où l'objectif est la reconstruction de l'Etat devient « State Building Grant » • L'AB affecté à la protection sociale devient « Social Protection Grant » <p>Une évaluation est réalisée au préalable pour savoir s'il y a un réel avantage à utiliser un AB plutôt qu'un autre instrument. Les choix dépendent du contexte du pays, de l'effet levier possible à travers le dialogue politique, du contrôle et du risque (fiduciaire et politique).</p>
Critères d'éligibilité	<p>Dans l'analyse préalable à l'octroi d'un AB, DFID évalue les engagements que le pays partenaire doit prendre sur :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. La réduction de la pauvreté et les objectifs du millénaire du développement 2. Le respect des droits de l'homme et les obligations internationales 3. L'amélioration de la gestion des finances publiques, la promotion d'une bonne gouvernance, la transparence et du combat contre la corruption 4. Le renforcement la responsabilité nationale <p>L'évaluation des engagements a été renforcée notamment pour déterminer dans quelle mesure l'AB est le meilleur instrument pour atteindre les objectifs fixés. La responsabilité nationale est désormais un aspect auquel DFID donne une importance croissante. Celle-ci implique que le gouvernement rende des comptes à ses citoyens. Pour cela, il faut :</p> <ul style="list-style-type: none"> • De la transparence (budget, politique et la comptabilité) • De la participation citoyenne : le gouvernement doit laisser la possibilité aux citoyens et ceux qui les représentent de participer à la politique de développement et la manière d'utiliser les ressources. • Redevabilité et capacité d'exécution : les ministres et le gouvernement doivent devoir justifier leurs actions et des sanctions doivent pouvoir être appliquées quand c'est approprié. <p>Ils ne cherchent pas à ce que le pays atteigne un standard minimum, mais des engagements doivent être pris pour renforcer cette responsabilité nationale. DFID a pris l'engagement de consacrer au moins 5% de son AB pour permettre aux citoyens d'obliger l'Etat à rendre des comptes sur l'utilisation des ressources publiques.</p>
Modalités	<p>L'ABG se compose désormais d'une tranche fixe et quand cela est approprié une aide supplémentaire sous forme soit :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Une tranche en fonction des performances, qui est une partie de l'AB liée à des indicateurs particuliers ayant trait à l'agenda de réformes accepté définis dans le Cadre d'Evaluation des Performances. • « A results compact » qui conditionne le paiement d'un montant mesurable de l'AB à la réalisation de certains résultats convenus avec le pays partenaire. Celui-ci peut suivre un model d'aide du type <i>cash-on-delivery</i> ou celui des tranches des

	<p>«MDG contracts » de la CE.</p> <p>L'avantage du « Results Compact » est qu'il ne faut pas se soucier des manquements, car l'octroi (ou le déboursement) de l'aide est conditionnelle à des niveaux de résultats atteints. Elle est, actuellement, testée par la mise en place de projets pilotes.</p>
Points d'attention spécifiques	<p>Pour une plus grande responsabilisation nationale, le DFID essaye de rendre le processus d'AB le plus transparent possible. Cela demande donc une transparence au niveau du budget de l'Etat, qui doit pouvoir être tenu responsable et subir des sanctions de ses citoyens.</p> <p>Pour cela, le DFID va promouvoir :</p> <ul style="list-style-type: none"> • La publication de Cadres d'Evaluation des Performances, des rapports annuels, des résultats et les accords entre les bailleurs de fonds et le gouvernement pour l'AB. • Les informations devront être facilement accessibles et compréhensibles pour le public. • Le parlement et la société civile seront impliqués dans l'identification et le suivi des conditions et références (benchmarks) de l'AB.

Danemark

Instruments/ objectifs	<p>Le Danemark fournit de l'ABG et de l'ABS.</p> <p>L'ABG ne doit pas être vu comme un instrument pour soigner tous les maux, mais doit être utilisé en synergie avec les autres pour amplifier les effets. L'ABG a un effet bénéfique sur les autres types d'aide, principalement dans le processus d'alignement et dans l'augmentation de stabilité dans la fourniture de l'aide, pour autant que l'on soit capable d'évaluer réellement son impact et que les bailleurs de fonds fassent confiance aux plans de développement et à la capacité de gestion des finances du pays.</p> <p>L'ABS poursuit un objectif d'appui aux réformes dans certains secteurs et exige des conditions de départ moins strictes en matière de gouvernance et de gestion des finances publiques.</p>
Approche	<p>Dans la planification du programme d'aide du Danemark, ils soulignent qu'il faut essayer de prendre un maximum en considération la complémentarité entre les instruments, afin d'optimiser le portefeuille d'aide.</p> <p>Le Danemark utilise des Accords Gouvernementaux qui se constituent de 3 parts principales dans le cas des ABG :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Un accord bilatéral avec le pays partenaire • Un MoU décrivant le mécanisme d'appui budgétaire conjoint • Un Cadre d'Evaluation des Performances commun. <p>La volonté affichée danoise est d'avoir l'approche la plus intégrée possible à celle des autres bailleurs de fonds.</p>
Critères d'éligibilité	<p>Dans ses lignes directrices, le Danemark explique utiliser 10 principes pour évaluer si un pays est éligible ou non pour un Appui Budgétaire Général :</p> <p>Gouvernance</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Bonne gouvernance, englobant un respect minimum des droits de l'homme, une liberté de la presse, une démocratie pluraliste et un état de droit, comprenant une indépendance de la justice. 2. Anti-corruption avec la mise en œuvre de mesures de prévention et de contrôle, ainsi qu'un suivi en vue d'améliorer la position du pays dans le classement international des pays les moins corrompus. <p>Politiques de réduction de la pauvreté</p> <ol style="list-style-type: none"> 3. Une stratégie de réduction de la pauvreté solide et la volonté de la mettre en œuvre. 4. Des expériences positives avec la coopération au développement, en général et avec l'appui budgétaire en particulier, ainsi qu'une documentation en court sur les résultats de développement concrets. <p>Gestion des finances publiques</p> <ol style="list-style-type: none"> 5. Un processus de Loi des Finances, avec la publication du budget et de la comptabilité, ainsi qu'un examen parlementaire. 6. Une réglementation pour les marchés publics dans la lignée des standards internationaux. 7. La présence d'un bureau national d'audit indépendant 8. Une expertise de la qualité et capacité de la gestion des finances publiques. <p>Partenariat</p> <ol style="list-style-type: none"> 9. Un respect mutuel des obligations sur lesquels les pays se sont accordés. 10. Un consensus de tous les donateurs d'appui budgétaire sur l'approche et les conditions pour un ABG.

	<p>Il n'y a pas de minimum standards à atteindre. La décision de fournir un ABG ou non se base sur une évaluation globale dans laquelle chacune des caractéristiques distinctes du pays affectera le poids à attribuer à chaque principe.</p> <p>Cependant, une importance particulière est donnée à l'engagement et la capacité du gouvernement à mettre en œuvre les réformes nécessaires. Cette évaluation ne se restreint pas à la situation actuelle, mais aussi à la feuille de route, la tendance générale dans les performances et les progrès attendus dans des domaines critiques.</p> <p>L'Appui Budgétaire Sectoriel est lui conditionné à l'analyse de 5 des 10 principes, à savoir les 3, 4, 8, 9 et 10.</p>
Modalités	<p>Dans la gestion et le design de son Appui Budgétaire, le Danemark considère qu'en tant que relativement petit bailleurs de fonds, il se doit d'être flexible pour tenter de combler, à ce niveau, le fossé entre les grandes agences (principalement WB et CE). Ils ne vont donc pas insister sur un design ou une gestion spécifique. Ils vont, au contraire tenter s'aligner sur l'Appui Budgétaire conjoint en place et tenter d'établir des cadres totalement harmonisés.</p> <p>Le mode de déboursement préféré est celui de la double tranche fixe. La première et majeure partie sera délivrée si les circonstances sont normales (sans manquement important aux principes ou résultats réellement médiocres par rapport aux indicateurs du PAF) et est donc totalement prévisible. La tranche mineure sera délivrée en fonction des résultats observés pour certains indicateurs prédéterminés et connus des intervenants.</p>
Points d'attention spécifiques	<p>Il semble que contrairement à d'autres importants bailleurs européens, le Danemark tient à communiquer clairement leur politique et la manière dont-ils procèdent en matière de développement.</p>
Contribution au Green Paper	<ul style="list-style-type: none"> • L'accent est mis sur le besoin d'une plus grande coordination, cohérence et transparence pour l'approche de l'appui budgétaire des pays de l'Union. • Le respect des droits de l'homme et de la démocratie est vu comme primordial à tout processus de développement de long terme. L'AB de l'UE doit reposer directement sur des critères d'éligibilité concernant la gouvernance politique. Il ne faut pas dissocier les problèmes politiques du dialogue lié à l'appui budgétaire. • Ils sont pour une approche commune pour l'évaluation de l'éligibilité et pense que le respect des droits fondamentaux est important pour les ABG, mais aussi pour les ABS. • <i>Folketinget</i> (Parlement Danois) considère que l'application dynamique des critères est une bonne chose, car chaque pays est différent et donc un modèle fixe ne convient pas à tous. Selon le parlement, un plus grand <i>ownership</i> peut être atteint en incluant le parlement national dans la conception et l'approbation des plans de développement nationaux et du budget. Cela peut se faire de différentes façons, dont une plus grande transparence du budget. Ils font remarquer que la société civile et les médias peuvent être des acteurs importants pour s'assurer de la transparence du budget, d'autant plus quand les institutions gouvernementales sont faibles. • Le parlement soutient les « MDG Contacts » de la Commission, principalement pour leur vision à long terme (6 ans).

Pays-Bas

Instruments/ objectifs	<p>Les Pays-Bas, depuis fin 2010 concentrent leur aide sur un nombre de pays plus restreint, afin d'augmenter leur efficacité dans ces pays. Ils sont passés de 33 pays partenaires à 15. Ils réduisent leurs dépenses en termes d'Aide Publique au Développement, tout en gardant les 0.7% du PNB, mais en se focalisant sur 4 domaines, où les Pays-Bas sont performants :</p> <ul style="list-style-type: none"> • La sécurité et l'état de droit • La sécurité alimentaire • L'accès à l'eau • La droits et santé en matière de sexualité et reproduction <p>Le recours à l'Appui Budgétaire sera réduit autant sous sa forme générale que sectorielle, L'ABG implique l'existence d'un solide lien de confiance, basé sur une vision commune au niveau politique. Il ne sera mis en œuvre que si la situation en matière de corruption, de droits de l'homme et de bonne gouvernance le permet.</p> <p>L'ABS pourra être déployé de façon plus souple notamment dans des pays spécifiques autour de thèmes prioritaires.</p>
Approche	<p>Auparavant axée sur le développement social, la politique de coopération portera davantage sur le développement économique. L'accent est mis sur l'autonomie, il ne s'agit plus d'apporter de l'aide mais d'investir.</p> <p>Un plan pluriannuel sera établi pour chaque pays détaillant la stratégie à appliquer et les modalités optimales de l'aide. L'analyse par pays sera renforcée.</p> <p>Une attention particulière sera accordée au secteur privé dans la mise en œuvre des nouveaux thèmes économiques. La modalité de l'entrepreneuriat sera fortement encouragée.</p>
Critères d'éligibilité	<p>En se basant sur le MoU que les Pays-Bas ont signé en Zambie, il y a 4 principes que le pays doit respecter pour bénéficier d'un Appui Budgétaire :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Mener des politiques qui se basent sur des raisonnements macro-économiques • Améliorer sa Gestion des Finances Publique • Mener une politique de lutte contre la pauvreté • Prôner la paix, les principes démocratiques, la bonne gouvernance et l'intégrité dans l'administration publique, comprenant la lutte contre la corruption. <p>Ils utilisent des critères politiques très stricts en annonçant que la corruption, la violation des droits de l'homme ou la mauvaise gouvernance signifient l'arrêt de l'aide budgétaire. Cependant, des résultats concrets pour des ABS peuvent mener à des conditions plus souples, c'est-à-dire être fourni même si certains principes fondamentaux ne sont pas totalement respectés.</p> <p>La question de la redevabilité vis-à-vis du citoyen néerlandais prend une importance croissante et conditionne aujourd'hui le recours aux différentes modalités d'APD. Il y a un réel souci de ce que la population pense, ce qui pousse la coopération Néerlandaise à se tourner vers une aide au développement qui donne des résultats tangibles.</p>
Modalités	
Points d'attention spécifiques	<p>Les Pays-Bas semblent actuellement rediriger leur Appuis Budgétaires vers les secteurs de la justice, santé et décentralisation. Ils se dirigent vers des secteurs où ils ont une</p>

	expertise importante et donc une plus-value par rapport à d'autres bailleurs.
Contribution au Green Paper	<ul style="list-style-type: none"> • S'il y a le moindre doute sur les efforts fournis par le gouvernement dans le combat contre corruption, de violation des droits de l'homme ou une mauvaise gouvernance, il ne faut pas utiliser l'Appui Budgétaire. Le gouvernement Hollandais est extrêmement ferme sur ce point, ce qui peut expliquer qu'ils ont tendance à se rétracter.. • Ils considèrent que la CE fournit, dans certains cas, trop facilement un appui budgétaire, car elle sous-estime les risques avec une approche trop technique en ne prenant pas comme condition d'éligibilité la bonne gouvernance, le respect des droits de l'homme et la lutte contre la corruption. • Ils prônent un dialogue intensif entre les pays donateurs et le pays qui reçoit le BS, ils voient celui-là comme crucial pour son efficacité. Les pays donateurs doivent être capables de soulever les problèmes qui pourraient gêner le développement du pays (obstruction à l'opposition pendant la campagne des élections, liberté d'expression, corruption...). • En ce qui concerne les BS aux pays fragiles, ils proposent de renommer cela « stability support », car les règles d'éligibilité habituelles ne sont plus réellement pertinentes, car les objectifs sont différents, mais tout aussi important. • Ils considèrent que la CE devrait mieux mettre en lien l'appui et les objectifs propres du pays, pour évaluer plus facilement et correctement les résultats obtenus.

Union Européenne

	<i>Lignes directrices 2007</i>	<i>Nouveautés proposées dans la Communication</i>
Instruments/ objectifs	La Commission considère que bien que les ABS et ABG soient tout les deux un transfert de fonds directement dans la trésorerie du pays, les deux instruments ont différents objectifs. L'ABG vise à soutenir une politique de développement et une stratégie nationale; l'ABS vise à soutenir une politique et la stratégie sectorielle. Ils découlent aussi de différents mécanismes, l'ABG est modalité d'aide qui a été conceptualisé à partir de la balance des paiements, alors que l'ABS à trouver source dans l'appui par projet. La différence entre les objectifs sera reflétée à travers les conditions et le dialogue.	L'objectif de l'ABG est de favoriser la responsabilité nationale et renforcer les mécanismes de contrôle national qui sont les bases d'une amélioration de la gouvernance et du respect des valeurs fondamentales. Il peut aussi être utile dans un objectif de croissance durable. L'ABS aura pour buts principaux soit de subvenir aux besoins basiques de la population, soit de permettre la mise en œuvre de réformes dans des secteurs spécifique.
Approche	Pour préparer la mise en place d'un Appui Budgétaire, la commission utilise 7 domaines clefs d'évaluation. L'utilisation de ceux-ci varie en fonction du déroulement du cycle des opérations, avec différents focus en fonction de l'où on se situe sur le cycle. Le cycle des opérations se déroule en 6 phases : <ul style="list-style-type: none"> • La programmation • L'indentification • La formulation • Le financement • La mise en œuvre • L'évaluation 	L'UE, désormais, fera référence à 3 types d'Appuis Budgétaires : <ul style="list-style-type: none"> • L'appui budgétaire général devient « Good Governance and Development Contracts » • L'appui budgétaire sectoriel devient « Sector Reform Contracts » • L'appui budgétaire aux états fragiles « State Building Contracts »
Critères d'éligibilité	L'évaluation des critères d'éligibilité se déroule au cours de la phase de programmation. Pour être éligible pour bénéficier d'un Appui Budgétaire, le pays doit répondre à trois critères tout au long de celui-ci. <ol style="list-style-type: none"> 1. Une politique et stratégie nationale en place ou en cours d'exécution 2. Une politique macroéconomique axée sur la stabilité en place ou en cours d'exécution 3. Un programme crédible et pertinent pour améliorer la Gestion des Finances Publiques est en place ou en cours d'exécution L'interprétation des critères est dynamique, c'est-à-dire qu'il n'y a pas de seuils minimum à atteindre. La Commission va s'intéresser	Un 4 ^e critère d'éligibilité sera ajouté concernant la transparence et la supervision du budget . La bonne gouvernance et le respect des droits de l'homme sont des pré-conditions pour un ABG. Ce type d'aide nécessite une grande confiance entre les pays donateurs et partenaires. Si ces conditions sont remplies ou qu'il y a des preuves que le gouvernement prend des mesures crédibles et pertinentes pour y arriver, l'ABG est une option.

	au sens des changements et à leur amplitude, en fonction du contexte particulier du pays. Cela nécessite donc des diagnostics d'évaluation rigoureux pour définir si les critères sont atteints ou non.	
Modalités	Le mécanisme de déboursement le plus général est celui avec deux tranches annuelles, l'une fixe et l'autre variable. La tranche fixe sera délivrée si les 3 critères d'éligibilité sont remplis. Le déboursement et le montant de la tranche variable dépendra des progrès réalisés dans la Gestion des Finances Publiques et dans l'atteinte d'objectifs prédéterminés.	
Points d'attention spécifiques		<p>Outre les nouvelles exigences accrues envers les pays partenaires (démocratie, respect des droits de l'homme, responsabilisation nationale...), la CE semble considérer que le manque d'expertise (principalement dans le dialogue politique) et de coordination entre les bailleurs de fonds sont deux problèmes à résoudre pour augmenter l'efficacité de l'aide.</p> <p>De plus, la CE porte d'avantage d'attention à la capacité du pays partenaire à mobiliser des ressources propres.</p>